

AU CINÉMA ROYAL

Autrement capables

Quatre circassiens issus de LeZarti'cirque sont protagonistes du documentaire « Les autrement capables », aux côtés de quatre personnes « différentes ».

Lors de la projection du film à Sainte-Croix, au Royal samedi 3 novembre, l'École de cirque a offert une première partie réjouissante avant la projection du film.



DR

Dernière image du film : l'entrée en scène !



Y. Bugnon

Présentation « LeZarti'cirque » : me tenir qu'à un fil et collaborer avec les balles !



Y. Bugnon

Le documentaire suit le travail d'appropriation et de collaboration entre quatre personnes touchées par des handicaps, et quatre étudiants en cirque, alors à l'École de Cirque de Lyon.

Le spectacle issu de ce travail a été présenté à Sainte-Croix, sous chapiteau, il y a une année et demie.

La cinéaste Maïté Tamain, avec une équipe technique de copains

Maïté Tamain.



DR

bénévoles et doués, a réussi un film touchant et fort, à l'écoute de chacun de ses protagonistes. L'image est belle et le propos engage à l'ouverture et au dialogue. /JSCE

« LIBRE » AU ROYAL

La solidarité est-elle un délit ?

Texte : P. Schneider
Photos : S. Baehler

Le cinéma Royal a projeté le 9 novembre le documentaire « Libre » relatant l'action du paysan Cédric Herrou près de Nice, condamné pour avoir secouru des personnes qui ont illégalement passé la frontière franco-italienne. Hasard du calendrier (?) : le même jour se tenait à Gap le procès des 7 de Briançon. Ces histoires rappellent aussi le maire d'un village de Calabre, destitué et interdit de rentrer chez lui, pour avoir fait revivre sa localité moribonde en accueillant des réfugiés.

Le spectateur est au milieu de l'action, le film a été tourné sur le vif, avec des plans qui bougent, des vues prises en cachette, aucune scène n'a été reconstituée. Même, ou à cause de ces défauts techniques, l'intensité dramatique s'en

trouve accentuée et nous sommes pris à partie ; les questions en voix off à Cédric Herrou, c'est comme si nous-mêmes les posions.

Cédric Herrou est libre, il n'a de comptes à rendre à personne, même pas à l'État qui interdit ce qu'il fait, mais qui est bien incapable de dire ce qu'il aurait dû faire dans cette situation dramatique où il se trouvait seul. Lui, il sait, et suit sa conscience !

Dans la discussion bien fournie, Adeline Stern interpelle la

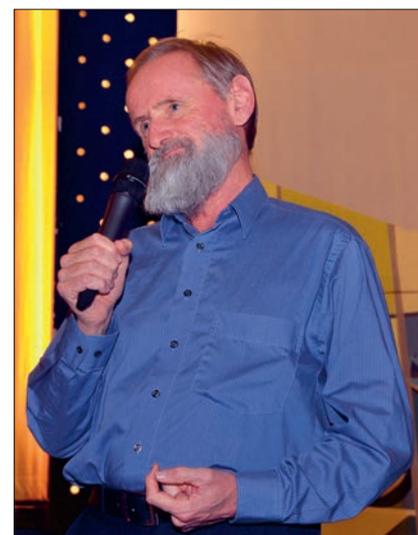
centaine de participants: « Vous, seriez-vous capables de transgresser notre Loi sur les Etrangers ? » Car à son article 116, nous trouvons illégitime que les aidants solidaires soient punis comme des passeurs qui tirent profit du malheur des autres. Étonnement : des dizaines de mains se lèvent... un soutien au pasteur Norbert Valley, présent avec nous, condamné récemment pour avoir assisté un sans-papiers.

Opinion

La solidarité est donc aussi punissable en Suisse, non seulement en France et en Italie. N'ayons donc pas peur d'une « supervision » de notre « vivre ensemble ». Nous nous y soumettons déjà – comme Norbert Valley – en puisant nos ressources dans l'Évangile (p.ex. chez Matthieu 25, j'étais étranger et vous m'avez accueilli). La Suisse a souvent montré l'exemple, même si elle devient de plus en plus frileuse, par la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits humains. Les droits humains sont notre force. /P. Schneider



Discours de Paul Schneider.



Le pasteur Norbert Valley (de l'Église évangélique de l'Arc jurassien au Locle) récemment condamné pour délit de solidarité.